



163, rue Principale, Saint-André-de-Restigouche (Québec) G0J 2G0
Tél. : 418 865-2234

Le 5 août 2008

CUPW STTP
377, rue Bank Street
Ottawa, Ontario
K2P 1Y3

Objet : Maintien du service postal public et universel

Monsieur,

Suite à la réunion du conseil municipal de Saint-André-de-Restigouche tenue le 7 juillet 2008, le conseil a adopté la résolution concernant l'examen stratégique de la société canadienne des postes, et par la présente manifeste son opposition à la déréglementation de postes Canada en exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du secteur postal, c'est-à-dire la population.

Aucune entreprise postale privée n'offre de services dans notre collectivité.

La déréglementation du service postal entraînerait une diminution du nombre d'emplois et des services déjà offert à notre population de notre comptoir postal local.

Nous vous remercions de prendre notre demande en considération. Les enjeux sont grands et nous vous serons reconnaissants de tout ce que vous pourrez faire pour nous aider à maintenir et à améliorer le service postal public et universel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Blandine Parent

Blandine Parent
Directrice générale et secrétaire trésorière

P.J.

Saint-André-de-Restigouche

RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
MRC D'AVIGNON

Extrait de l'assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-André-de-Restigouche le 7 juillet 2008, tenue à l'école no : 1 endroit habituel à 19h00heure. Sous la présidence du maire Madame Doris Deschênes et les conseillers suivants sont présents :
Fabien Lord, Édith Leblanc, Gérard Lapointe.

Résolution numéro 087-2008

Proposé par : Gérard Lapointe
Appuyé à l'unanimité

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);
Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population et ce, dans toutes les régions du pays;
Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;
Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;
Qu'il soit résolu que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population

Copie conforme du Livre
des délibérations ;

Le 6 août 2008


Blandine Parent

directrice générale secrétaire trésorière, g.m.a.